

Cap-aux-Meules, le 18 mars 2026

Rachel Sebareme
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audience publique sur l'environnement
140, Grande Allée Est, bureau 650
Québec (Québec) G1R 5N6

Objet : Projet de construction du parc éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des
Îles-de-la-Madeleine
Rectification de l'Initiateur sur les mémoires déposés à la Commission

Madame,

À la suite de l'écoute des présentations lors de la deuxième partie des audiences publiques et à la lecture des mémoires déposés en lien avec le projet éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine, vous trouverez ci-après une rectification que l'Initiateur souhaite apporter.

En espérant que ces précisions contribueront utilement aux travaux de la Commission, veuillez agréer, Madame, l'expression de nos salutations distinguées.



Jean-Michel Leblanc

Chargé d'exploitation PEDDN
Nutrinor Gilbert Énergies renouvelables
jean-michel.leblanc@nge.energy

Rectification de l'Initiateur sur les mémoires déposés dans le cadre de la deuxième partie des audiences publiques du BAPE sur le projet éolien de Grosse-Île dans la communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

DM6 – Brandon Clarke

Cycle GES

Le deuxième paragraphe du document DM6 comporte la mention suivante :

These structures are supposed to make profit and produce clean energy but, in its lifespan, a turbine will not even offset the carbon footprint it takes to build and erect it into position.

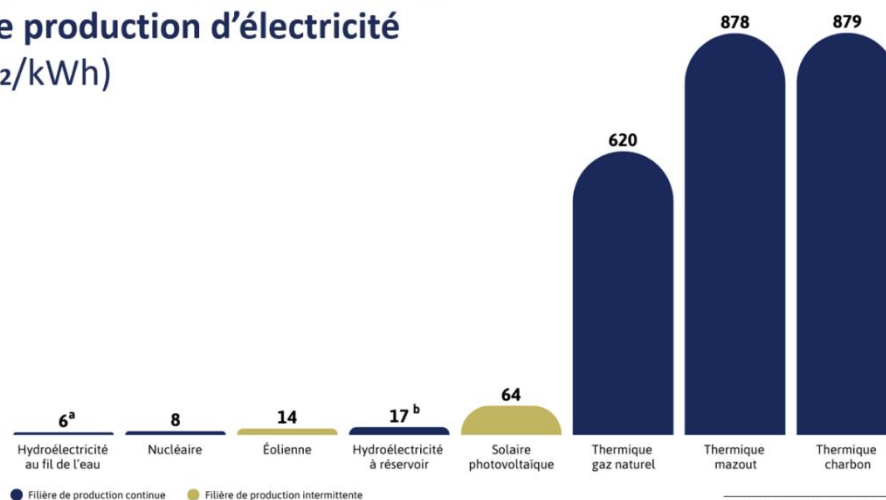
Rectification | L'affirmation selon laquelle une éolienne ne parviendrait pas, sur l'ensemble de sa durée de vie, à compenser l'empreinte carbone associée à sa fabrication et à son installation est inexacte.

Tel qu'illustré sur la figure 1 ci-dessous, les analyses de cycle de vie reconnues, notamment celles réalisées par le CIRAIG pour Hydro-Québec en 2014, démontrent que la filière éolienne affiche un taux d'émissions de gaz à effet de serre très faible sur l'ensemble de son cycle de vie, largement inférieur à celui des filières thermiques et parmi les plus bas de l'ensemble des sources de production d'électricité.

Ainsi, les émissions liées à la construction et à la construction des éoliennes sont rapidement compensées par l'électricité produite, ce qui se traduit par un bilan carbone nettement positif sur la durée de vie des installations.

À cet égard, il convient de préciser que l'analyse du cycle de vie ne démontre pas seulement un bilan carbone positif pour la filière éolienne ; elle montre également que l'augmentation des émissions de GES associée à cette analyse est nettement plus élevée pour les centrales au mazout que pour la filière éolienne. En tenant compte de l'ensemble du cycle de vie, les réductions de GES associées au projet sont donc supérieures aux 30 000 tonnes par année présentées dans l'étude d'impact sur l'environnement (ÉIS).

Taux d'émission de GES des différentes filières de production d'électricité (g éq. CO₂/kWh)



Source : CIRAIG (2014), à la demande d'Hydro-Québec

Figure 1: Cycle de vie des différentes filières énergétiques